

DOSSIER D'INSCRIPTION LYCEE LUMIERE - 2026-2027 CERTIFICAT DE SPECIALISATION ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF (CS – E2S)

Vous avez accepté la proposition d'intégrer la formation CS – E2S au lycée A. et L. Lumière.

Pour valider votre inscription, vous devez nous retourner ce dossier complété ainsi que les pièces justificatives demandées par mail à l'adresse suivante (attention fichier à retourner uniquement sous format PDF) :

postbac1.0690035n@ac-lyon.fr

Date limite d'envoi du dossier : 31 août 2026

Il vous est conseillé de renvoyer votre dossier complet avant le 10 juillet 2026.

A joindre au dossier pour l'inscription à l'examen :

- Copie de votre pièce d'identité
 - Relevé de notes du baccalauréat
 - Attestation de participation à la journée défense citoyenneté (ou journée d'appel)
 - Test d'exigence préalable (TEP) : Multi-Activités Physiques ou sportives pour tous
- ATTENTION : les tests d'exigences préalables sont obligatoires pour accéder à la formation.**

Si vous ne les avez pas passés, des sessions sont prévues fin août. Vous devez vous y inscrire à l'adresse suivante :

<https://tep-region.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/>

Date de Rentrée scolaire 2026-2027 : voir site web du lycée
Journée d'intégration : voir site web du lycée

Attestation de secourisme

Avez-vous passé un diplôme de secourisme ? OUI NON

Si oui, lequel ? (Joindre une copie au dossier)

Date et signature de l'élève :

Date et signature des responsables légaux (si mineur)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille : Sexe : M F

Nom d'usage : Prénom 1 : Prénom 2 : Prénom 3 :

Nationalité :

Date de naissance : ____ / ____ / _____ Pays de naissance : N° Département : (si France)

Commune de naissance :

☎ Téléphone Domicile..... ☎ Mobile (élève).....

@Courriel (**élève**) :@.....

Adresse (si propre à l'élève) : Code postal : Commune :
.....

REPRESENTANTS LEGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice (fournir les justificatifs). Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

REPRESENTANT LEGAL 1

Lien : Mère / Père / Ascendant / Fratrie / Autre membre de la famille / Tuteur / Elève lui-même / ASE / Educ / As Familial / autre (précisez)

Civilité : Mme M.

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom 1 :

Adresse (complète courrier) :

..... Code postal :

Commune : Pays : @Courriel :

☎ Téléphone domicile : ☎ Travail :

☎ Mobile : accepte les SMS

autorise à communiquer son adresse postale et son courrier

Perçoit les aides (bourse)

Emploi : (renseigner la profession cf. annexe) code : Profession :

FRATRIE : Autres enfants scolarisés dans l'établissement :

REPRESENTANT LEGAL 2

Lien : Mère / Père / Ascendant / Fratrie / Autre membre de la famille / Tuteur / Elève lui-même / ASE / Educ / As Familial / autre (précisez)

Civilité : Mme M.

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom

Adresse (complète courrier) :

..... Code postal :

Commune : Pays : @Courriel :

☎ Téléphone domicile : ☎ Travail :

☎ Mobile : accepte les SMS

autorise à communiquer son adresse postale et son courriel

Perçoit les aides (bourse)

Emploi : (renseigner la profession cf annexe) code : Profession :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ELEVE (personne chez qui l'élève habite et qui assure le suivi de la scolarité mais n'est pas représentant légal)

Lien : Mère / Père / Ascendant / Fratrie / Autre membre de la famille / Tuteur / Elève lui-même / ASE / Educ / As Familial / autre (précisez)

Civilité : Mme M.

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom 1 :

Adresse (complète courrier) :

..... Code postal :

Commune : Pays : @Courriel :

☎ Téléphone domicile : ☎ Travail :

☎ Mobile : accepte les SMS

autorise à communiquer son adresse postale et son courriel

Perçoit les aides (bourse)

Emploi : (renseigner la profession cf. annexe) code : profession.....

PERSONNE A CONTACTER

Lien : Mère / Père / Ascendant / Fratrie / Autre membre de la famille / Tuteur / Elève lui-même / ASE / Educ / As Familial / autre (précisez)

Civilité : Mme M.

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

☎ Téléphone domicile : ☎ Travail :

☎ Mobile : accepte les SMS

Année Scolaire 2026-2027

SERVICE D'HEBERGEMENT : FONCTIONNEMENT ET TARIFICATION

Tous les élèves du Lycée Lumière bénéficient du système de restauration en libre-service selon leurs besoins. La validation de l'inscription donne automatiquement droit au statut de demi-pensionnaire.

Le choix du statut d'interne est annuel et doit être impérativement fait lors de l'inscription de l'élève. L'inscription en qualité d'interne ne sera possible que si la famille est à jour de ses paiements de l'année 2025-2026.

L'accès au restaurant scolaire se fait par un système de reconnaissance par QR code ou code barre.

Lors de la semaine de rentrée toutes les informations pratiques seront données aux élèves.

1) - ADMISSION A L'INTERNAT (Système du forfait)

L'admission au service d'hébergement est prononcée par le Proviseur, conformément à la demande de la famille, et en fonction des capacités d'accueil.

2) - FRÉQUENTATION DU SERVICE DE RESTAURATION

A - INTERNES

MONTANT DES FRAIS SCOLAIRES (Système du forfait)

Arrêté par le Conseil d'Administration et soumis au contrôle des prix, le montant des frais scolaires est un montant forfaitaire annuel (c'est-à-dire quel que soit le nombre de repas pris) et donne lieu à une facturation et un recouvrement trimestriel.

Ce tarif comprend les 3 repas et l'hébergement	Tarif annuel 2026	Tarif 1 ^{er} trimestre septembre décembre 2026/2027
Internes (lundi-vendredi)	1 757.12€	692.81€
Internes (Dimanche soir – vendredi)	2 106.55€	820.34€

L'avis aux familles pour septembre/décembre sera établi début novembre (sauf modification de la réglementation des bourses) et adressé par courriel.

Le forfait trimestriel est payable dès réception de l'avis aux familles dans le délai indiqué. Le montant peut être réglé aussi selon un échéancier personnel par internet sur l'interface « espace famille restauration ». Ce document précise le montant des frais scolaires du trimestre et fait apparaître en déduction, pour les familles concernées, le montant trimestriel des bourses nationales.

Les modalités financières (remises) sont déterminées dans le règlement du Service de Restauration et d'Hébergement adopté le 01/06/2017. Ce document est disponible sur le site internet du lycée.

B - DEMI-PENSIONNAIRES

Tous les élèves non internes sont considérés comme demi-pensionnaire.

Tarif : prix du repas 4,55 € (année 2026)

Les comptes doivent être crédités avant passage.

Pour les anciens élèves, il convient de réapprovisionner leur compte via le service télépaiement (cf. encart ci-dessous).

Pour les nouveaux élèves, les identifiants et la procédure de télépaiement leur seront transmis à la rentrée.



MODE DE PAIEMENT PAR INTERNET

Le paiement de la demi-pension se fait prioritairement en ligne par internet (montant libre) sur le site du lycée <https://lumiere.ent.auvergnerhonealpes.fr/> (paiement sécurisé). Les identifiants et mots de passe seront fournis à la rentrée pour les nouveaux élèves.

Le paiement de l'internat se fait prioritairement en ligne par internet sur le site de l'éducation nationale : <https://educonnect.education.gouv.fr>

AIDES et BOURSES

En cas de difficultés financières, il vous est possible de solliciter une aide de fonds social. Vous pouvez retirer un dossier auprès de l'assistante sociale, de l'intendance ou sur le site du

lycée : <https://lumiere.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Les bourses sont versées trimestriellement après déduction des sommes dues au titre des prestations d'internat.

JOINDRE UN RIB lors de l'inscription »



Ce RIB permet le paiement de la bourse et le remboursement éventuel du solde disponible sur le compte de restauration / internat / voyage lors du départ de l'élève.

Pour les familles boursières, le RIB transmis doit être au nom du parent bénéficiaire de la bourse (celui ayant fait la demande). La mise en paiement de la bourse par l'établissement ne peut se faire que sur le compte bancaire du parent ayant fait la demande, seul bénéficiaire reconnu par le service académique des bourses.

Sans fourniture de ce RIB, le solde du compte de restauration / internat / voyage restera propriété de l'établissement au bout de 3 mois s'il est inférieur à 8 € et de 4 ans s'il est supérieur à 8 € (voir article de loi ci-dessous).

Une notification en juin est affichée au self visible sur les bornes du self et sur le site Internet (Espace famille restauration). Elle sera aussi transmise par mail (si adresse mail valide).

Ces éléments valent information des familles.

ARTICLE DE LOI

Lorsque le **montant de la créance détenue sur l'EPLE est inférieur à 8 euros**, l'article 21 de la loi de finances n° 66-948 du 22 décembre 1966, modifié par l'article 51.V de la LFR 2001 (n° 2001-1276 du 28/12/2001) prévoit : « Toute créance inférieure à 8 euros constatée dans les écritures d'un comptable public et provenant de trop-perçus est **définitivement acquise** à la collectivité débitrice à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de sa notification au créancier ».



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon

CREPS Auvergne Rhône Alpes
Site de Voiron

Campus La Brunerie
Bât Inolab Formation
38500 VOIRON
☎ **04 76 35 67 84**

INSCRIPTION aux T.E.P.
Multi-Activités Physiques
ou Sportives pour Tous

Sessions réservées
Éducation Nationale

PLATEFORME D'INSCRIPTION X4

Accessible depuis le site internet du CREPS ou depuis l'adresse URL suivante :

[TEP - Multi-Activités Physiques ou Sportives pour tous \(M-APS\) - Édicateur\(trice\) sportif\(ve\)](#)

LIMITE D'INSCRIPTION

1 MOIS avant la date de la session des TEP

Tout dossier incomplet à la date limite d'inscription ne sera pas retenu

PIÈCES À TÉLÉDEPOSER LORS DE L'INSCRIPTION

- Une photocopie soit de la carte nationale d'identité (recto, verso) en cours de validité, soit du passeport en cours de validité, soit du livret de famille, soit de l'extrait d'acte de naissance, soit d'une carte de séjour en cours de validité (pour les étrangers hors CEE)**
- Une photographie** (photo d'identité récente ou selfie)
- Le certificat médical** selon le modèle téléchargeable sur le site d'inscription
- Éventuellement le document de la DRAJES précisant l'aménagement(s) d'épreuve(s)

CONTACTS AU CREPS POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Pour les épreuves, le responsable pédagogique

Philippe CARRIER ☎ 06 62 99 24 91
philippe.carrier@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Pour l'inscription, l'assistante administrative

Déborah BEST ☎ 04 76 35 67 84
deborah.best@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de personnes majeures (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués à la personne majeure.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Etablissement Scolaire : LYCEE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE

1. Finalités envisagées

- Gestion Administrative, Informations et Actualités du lycée
- Activités pédagogiques menées par les enseignants.
- Photo de classe

2. Modes d'exploitation envisagées

Autorisation	Support	Conservation	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Pour un usage collectif dans sa classe	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet ...)
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Internet (monde entier) Précisez le(s) site(s) :
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Support de stockage amovible	1 année scolaire	Précisez les destinataires du support :
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Projection collective	1 année scolaire	<input type="checkbox"/> Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés <input type="checkbox"/> Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche. <input type="checkbox"/> Usages de communication externe de l'institution.

3. Autorisation

Je soussigné(e) : [Nom – Prénom – Classe]

Demeurant : [adresse]

Déclare être majeur (e) ou mineur (e) émancipé(e) (rayez la mention inutile).

J'ai compris à quoi servait ce projet et qui pourrait voir/entendre cet enregistrement

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

autorise la captation de mon image / de ma voix et l'utilisation qui en sera faite par l'école / établissement scolaire.

n'autorise pas la captation de mon image / de ma voix. Merci d'écrire lisiblement le mot « REFUS » : _____

Fait à

Date et signature :

4. Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le lycée Auguste et Louis Lumière afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@aclyon.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

FICHE D'URGENCE

Non confidentielle conforme au RGPD à renseigner par les représentants légaux à chaque rentrée scolaire.

Année scolaire : 2026 / 2027

Classe :

ELEVE

NOM : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de portable de l'élève majeur :

REPRESENTANTS LEGAUX :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

domicile

portable :

travail :

mail :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

domicile

portable :

travail :

mail :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Indiquer au moins deux contacts de votre entourage : les coordonnées des personnes susceptibles de vous prévenir rapidement :

NOM-Prénom n° de téléphone

NOM-Prénom n° de téléphone

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-Centre 15. Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire. Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou du service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : oui non

(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire).

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) : oui non

(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire).

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? oui non

Si oui, et/ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et/ ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche de santé confidentielle, à remettre sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier.

Lors de la première inscription dans l'établissement, fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche confidentielle de santé, sous enveloppe cachetée, à l'attention du personnel infirmier de l'établissement.

A..... Le..... **Signature des représentants légaux :**

FICHE DE SANTE CONFIDENTIELLE

A remettre sous pli cacheté avec la photocopie des vaccinations à l'attention du personnel infirmier

Année scolaire : 2026 / 2027

Classe :

NOM et Prénom de l'élève:

Date de naissance :

Adresse :

N° de portable (élève majeur) :

REPRESENTANTS LEGAUX :

NOM - Prénom :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

Adresse (si différente) :

domicile

domicile

portable :

portable :

travail :

travail :

mail :

mail :

Votre enfant est-il porteur d'une pathologie chronique : oui non

Laquelle :

Votre enfant présente-t-il des allergies ? oui non

- Alimentaires : oui non

- Médicamenteuses : oui non

- Autres allergies : oui non

Devra-t-il prendre un traitement sur le temps scolaire : oui non

(Le personnel de santé vous contactera si besoin).

Rappel important du règlement intérieur : Pour toute prise de traitement pendant le temps de présence dans l'établissement scolaire, les médicaments et un double de la prescription médicale seront déposés auprès de l'infirmière.

Votre enfant bénéficie-t-il et/ou souhaitez-vous qu'il bénéficie d'un PAI : oui non

Un élève atteint de **troubles de la santé, physiques ou psychiques, évoluant sur une longue période**, peut bénéficier d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** qui permet d'aménager sa scolarité au plus près de ses besoins, dans le respect de la confidentialité, (traitements ou soins particuliers, aménagements spécifiques, protocole d'intervention en cas d'urgence). Circulaire du 10 février 2021, BO n°9 du 4 mars 2021.

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) : oui non

Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qui vous semblent importantes de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement.

.....
.....
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-Centre 15. Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'établissement. Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou du service de soins sans être accompagné d'un parent ou de son responsable légal.

Médecin traitant : (NOM, adresse et n° de téléphone) :

A..... Date

Signature :

Fiche en conformité avec le RGPD (27 avril 2016) : j'accepte que ces informations fassent l'objet d'un traitement. Cette fiche peut être transmise aux services de secours et d'urgence.

Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 Juin 2005 relatif à l'archivage)

**NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE
Année scolaire 2026-2027**

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :